

Catégories



Si le jury l'estime nécessaire, un projet pourra être évalué dans des catégories autres que celles indiquées sur le formulaire d'inscription. Le jury se réserve le droit de modifier ou de regrouper certaines catégories.

Vous devez inscrire sur le bulletin de participation le numéro de la catégorie payante (de 1.1 à 1.11) et de la ou des catégories sans frais (de 1.12 à 1.15) dans lesquelles vous désirez inscrire le projet.

1 Résidence

Cette catégorie comprend les espaces intérieurs d'un lieu de résidence tel que maison, condominium, loft ou appartement. **Les pieds carrés indiquent la superficie nouvellement aménagée ou rénovée.**

- 1.1 Appartement témoin / maison témoin / salon de vente
- 1.2 Espace résidentiel de 1 600 p² ou moins (150 m² ou moins)
- 1.3 Espace résidentiel de 1 600 à 3 200 p² (150 à 300 m²)
- 1.4 Espace résidentiel de 3 200 p² et plus (300 m² et plus)
- 1.5 Cuisine
- 1.6 Salle de bain

* Les dossiers soumis aux catégories 1.1 à 1.4 seront d'office éligibles aux sous-catégories 1.5 et 1.6.

2 Commerce

Cette catégorie inclut les commerces et commerces de services (salons de coiffure / esthétique, etc.) ouverts au public et aux professionnels (salles de montre) ayant pignon sur rue ou étant installés à l'intérieur d'un centre commercial. Elle n'inclut pas les centres commerciaux eux-mêmes. Les pieds carrés indiquent la superficie nouvellement aménagée ou rénovée.

- 2.1 Stand de foire / salon professionnel de 400 p² ou moins (40 m² ou moins)

- 2.2 Stand de foire / salon professionnel de plus de 400 p² (40 m²)

- 2.3 Espace commercial de 1 600 p² ou moins (150 m² ou moins)

- 2.4 Espace commercial de 1 600 à 5 400 p² (150 à 500 m²)

- 2.5 Espace commercial de 5 400 à 10 700 p² (500 à 1 000 m²)

- 2.6 Magasin à rayons

3 Centre commercial et foire alimentaire

4 Restaurant, bar

- 4.1 Restaurant
- 4.2 Bar, lounge, club de nuit
- 4.3 Café
- 4.4 Comptoir alimentaire

5 Hôtel et espace récréatif

Cette catégorie inclut chambres, suites, halls d'entrée et salons privés réalisés à l'intérieur d'hôtels, auberges, motels, gîtes et couverts (B&B). Elle comprend aussi les spas et centres d'entraînement.

- 5.1 Hôtel
- 5.2 Auberge, motel, gîte
- 5.3 Spa
- 5.4 Centre d'entraînement

6 Bureau

Cette catégorie inclut les aires de travail ou de réception, les salles de réunion, les espaces utilitaires et autres. Les pieds carrés indiquent la superficie nouvellement aménagée ou rénovée.

- 6.1 Bureaux de moins de 5 000 p² (460 m²)
- 6.2 Bureaux de 5 000 à 20 000 p² (460 à 1 860 m²)
- 6.3 Bureaux de plus de 20 000 p² (1 860 m²)

7 Établissement de santé

Cette catégorie inclut tout établissement de santé.

- 7.1 Hôpitaux
- 7.2 Établissements gériatriques et de soins de longue durée, centres de santé mentale et de réhabilitation, cliniques d'urgence, cliniques médicales
- 7.3 Maisons de retraite
- 7.4 Petits bureaux professionnels (cabinets de médecins, bureaux de dentistes, cliniques privées, etc.).

8 Lieu public et institutionnel

- 8.1 Établissements d'enseignement, garderies, musées, théâtres, auditoriums publics, aéroports, palais de justice, centres correctionnels et lieux de culte.
- 8.2 Expositions

9 Prix développement durable

Prix décerné à un projet manifestant un engagement sérieux envers l'environnement selon les critères LEED CI.

10 Prix accessibilité universelle

Prix décerné à un projet qui par son aménagement simplifie l'accès et facilite la vie des personnes souffrant d'incapacités motrices, visuelles, auditives, intellectuelles ou autres.

11 Design de produits

- 11.1 Appareils d'éclairage
- 11.2 Tissus
- 11.3 Mobilier résidentiel
- 11.4 Mobilier de bureau
- 11.5 Mobilier de contrat

11.6 Objet et accessoire

11.7 Développement durable / Éco-Design

12 Prix spécial*

- 12.1 Étalage en vitrine
- 12.2 Éclairage
- 12.3 Couleur
- 12.4 Surface
- 12.5 Mise en valeur de produits québécois fabriqués en série.
- 12.6 Signalisation / Branding des lieux
- 12.7 Multidisciplinarité

***Catégorie 12:** sans frais d'inscription et ouverte uniquement aux concepteurs ou projets inscrits dans une catégorie précédente

13 Prix de la relève*

Prix décerné à la discrétion de notre jury à un designer ou architecte émergent, soit comptant au plus 5 ans d'expérience professionnelle à son actif. Tous les concepteurs de la relève ayant réalisé des projets inscrits aux catégories 1 à 11 seront éligibles sans frais.

14 Prix Hommage*

Prix décerné à la discrétion de notre jury à un designer ou à un architecte participant qui, au cours de sa carrière, a largement contribué à la reconnaissance et à l'avancement du design au Québec.

15 Projet de l'année*

Coup de coeur du jury toutes catégories confondues. Sans frais d'inscription.

***Catégories 13, 14, 15:** sans frais d'inscription. Tout concepteur participant est d'office éligible. Le prix est discrétionnaire au jury.